



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Révision du schéma départemental des gens du voyage 2016-2021

Signé le 4 mai 2016

Bilan validé en réunion de la commission consultative départementale
du 28 janvier 2022

Sommaire

0. L'AMAV

- 0.1 Présentation
- 0.2 Bilan (2016-2021)
- 0.3 Point à approfondir

I. L'accueil

- I.1 Bilan du schéma 2016-2021
 - I.1.a Les aires permanentes d'accueil
 - I.1.b Les aires de grands passage
 - I.1.c Les aires de petit passage
- I.2 Points à approfondir

II. L'habitat

- II.1 Bilan du schéma 2016-2021
 - II.1.a Les terrains familiaux locatifs
 - II.1.b Les terrains privés
 - II.1.c Les logements
- II.2 Points à approfondir

III. Le volet social –

- III.1 La scolarisation et l'accompagnement scolaire des enfants du voyage
 - III.1.1 Bilan du schéma 2016-2021
 - III.1.2 Points à approfondir
- III.2 L'insertion économique et socio-professionnelle
 - III.2.1 Bilan du schéma 2016-2021
 - III.2.2 Points à approfondir
- III.3 L'accès à la santé
 - III.3.1 Bilan du schéma 2016-2021
 - III.3.2 Points à approfondir
- III.4 Autres thématiques d'insertion sociale : accès aux droits, aux loisirs
 - III.4.1 Bilan du schéma 2016-2021
 - III.4.2 Points à approfondir

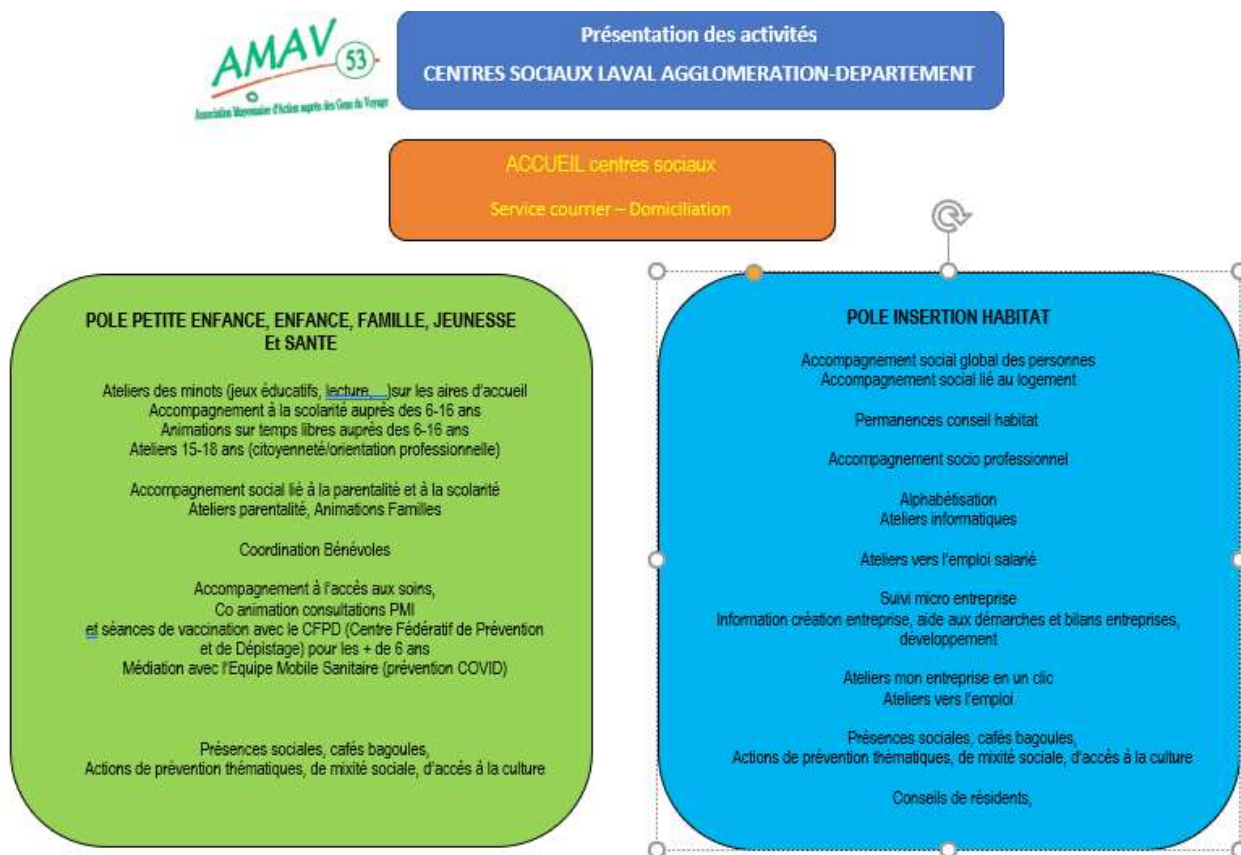
0. L'Association Mayennaise d'Action auprès des gens du voyage

0.1 Présentation

L'Association Mayennaise d'Action auprès des gens du Voyage (AMAV) est en Mayenne un acteur incontournable pour le suivi et l'accompagnement de cette population spécifique. C'est pourquoi elle fait l'objet d'une présentation détaillée dans le présent schéma.

Elle est présidée par M. Fernand Granger et dirigée Mme Maryse Gaspard.

Les statuts de l'association ont été approuvés lors de la réunion de l'assemblée générale du 6 décembre 2006. Ils stipulent qu'elle « a pour objet de contribuer à l'amélioration de l'accueil et de la qualité de vie des gens du voyage circulant et/ou séjournant en Mayenne, ainsi que de promouvoir la reconnaissance et l'exercice de leur citoyenneté (droits et devoirs) par des actions et services appropriés, tant en directions des voyageurs que des institutions, des élus et du public sédentaire ».



L'accompagnement par l'AMAV :

L'AMAV intervient près des voyageurs dans différentes thématiques (insertion sociale et professionnelle, scolarité et parentalité, habitat, domiciliation,...) mais également auprès des élus, des collectivités et des associations. Elle réalise des actions visant à agir contre les discriminations en informant, sensibilisant, communiquant, luttant contre les représentations individuelles et collectives et les a priori mutuels. L'AMAV agit en favorisant la mixité sociale au travers de temps de rencontre entre voyageurs et sédentaires, ou d'accompagnement des publics vers les structures de droit commun.

Moyens financiers :

Les ressources de l'association proviennent :

- des cotisations des membres actifs et des contributions des membres associés,
- de subventions : conseil départemental, État (DDETSPP, préfecture), CAF, collectivités, ...
- de rémunérations des prestations et services fournis par l'association,
- ressources diverses.

Moyens humains (au 31/12/2021) :

- nombre de salariés : 10 (2 agents d'accueil, 1 comptable, 2 travailleurs sociaux, 1 éducatrice jeunes enfants, 2 animateurs, 1 cheffe de service enfance-famille-santé et 1 directrice)
- nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé : 9,2
- nombre de bénévoles : 30
- nombre de volontaires : 1

Conseil d'administration du 28 octobre 2021

Lors de ce CA le budget prévisionnel 2022 a été présenté. Parmi plusieurs objets, une création de poste est envisagée et budgétée pour 27 800 €. Cet ETP serait réparti à 50 % sur des missions d'animation famille (cadre de vie, interventions pédagogiques, accès aux structures de droit commun,...) et 50 % sur des missions animation habitat (médiation, coordination).

L'intervention animation famille pourrait être financée par une augmentation des subventions sollicitées près des collectivités pour 8 500 € (Laval Agglomération, Mayenne communauté, Pays de Château-Gontier, Ernée, Coëvrons) et par un autofinancement de l'AMAV pour 5 480 €, soit un total de 13 980 €.

Un financement de 13 820 € reste à trouver pour la partie animation habitat.

0.2 Bilan

- accueil centre social en 2021

- service courrier : 118 domiciliations, 298 boîtes postales
- 2953 passages, 4681 appels
- 115 présences sociales sur les aires d'accueil , 838 personnes rencontrées

- santé :

- consultation pmi, permanence vaccination cfpd, covid, dépistage,
- médiation santé, ateliers sports
- 435 suivis individuels auprès de 237 personnes
- 80 interventions collectives auprès de 381 personnes (pour 514 participations)
-

- accompagnement social : 3000 suivis pour 335 personnes (soit 683 entretiens, 1500 démarches)

- ateliers alphabétisation : 40 séances, 3 personnes

- permanences numériques hebdomadaires : 40 permanences, 53 personnes reçues - création espace sécurisé numérique Reconnect : 17 espaces créées depuis septembre

- activité indépendante : 90 entreprises accompagnées

- accompagnement renforcé vers l'emploi : 30 personnes accompagnées, 17 ont trouvé un emploi

- coordination formation peintre façadier : 6 sur 7 reçus à la CQP peintre façadier
- « Mon entreprise en un clic » : 14 sessions, 25 participants
- parentalité scolarité :
 - 9 cafés parents, 20 participants
 - accompagnement à la scolarité,
 - o primaire : 126 séances, 78 participants, 507 participations
 - o collège : 79 séances, 54 participants, 178 participations
 - o ateliers des minots (éducatifs) : 80 séances, 405 participants
- animations socio-éducatives (mercredi et vacances scolaires) : 50 séances pour 240 participations
- ateliers 15/18 (citoyenneté et orientation professionnelle) : 11 séances, 40 participations
- ateliers lecture : 21 séances pour 52 enfants
- animations collectives familles
- conseils de terrains 2 avec 11 participants sur l'aire de Changé en octobre
- permanence vaccination : 7 avec 33 participants

0.3 Point à approfondir

Il est proposé d'envisager l'inscription au schéma de la création d'un poste d'animateur/référent par l'AMAV pour accompagner le réseau des gestionnaires et les collectivités sur la partie animation-habitat et sur diverses thématiques du domaine animation-familles.

I. L'accueil

I.1 Bilan du schéma 2016-2021

Le schéma 2016-2021 a identifié plusieurs objectifs concernant l'accueil des voyageurs :

- le maintien des aires déjà réalisées et l'obligation de reconduire certains équipements non réalisés, au cours du schéma précédent,
- le réaménagement et la rénovation d'aires d'accueil anciennes et inadaptées,
- une organisation des modalités de gestion des aires.

a) le maintien des aires d'accueil réalisées et l'obligation de reconduire certains équipements non réalisés, au cours du schéma précédent

Une aire est toujours mentionnée à Gorrion (8 places – 4 emplacements) dans le schéma 2016-2021. Or, suite à des dégradations et n'étant plus aux normes, elle a été fermée en 2013. La communauté de communes du Bocage mayennais, compétente sur ce territoire mais qui ne comprend pas de communes de plus de 5 000 habitants n'a pas d'obligation de disposer d'une aire d'accueil.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une aire d'évènements familiaux n'était pas recensée dans le précédent schéma et sera à intégrer dans le suivant. Elle se situe près de l'aire d'accueil de La Gaufrerie à Laval et peut accueillir 40 caravanes sur 10 000 m².

b) le réaménagement et la rénovation d'aires d'accueil anciennes et inadaptées

Au cours du schéma, de nombreux aménagements et rénovations ont été réalisés. Quelques-uns sont listés ci-après pour chaque EPCI.

Communauté d'agglomération de Laval :

- accueil - la Gaufrerie à Laval : Vidéo protection, ralentisseurs supplémentaires, installation de 2 coffres électriques blindés (pour l'aire d'accueil et pour pompe de relevage), serrures, poignées de porte, luminaires extérieurs, étendoirs à linge, volets roulants (bureau)

- accueil - l'Eglanrière à Saint-Berthevin : Travaux d'aménagements extérieurs pour éradiquer le panais sauvage, réhabilitation de l'aire de ferrailage, peinture des blocs sanitaires prévue mais non réalisée (reporté en 2022 en raison de la pandémie 2020 et 2021), pose de bornes à l'entrée de l'aire d'accueil pour éviter les intrusions (reportée en 2022 suite à un problème de livraison),

- accueil - le Pré de Guette à Changé : drainage et réfection du merlon, serrurerie, sanitaires peinture et pose de mitigeurs, peinture du bureau, pose de bornes à l'entrée de l'aire d'accueil pour éviter les intrusions

- grand passage - les Faluères à Laval : extension réalisée en 2018-2019 : de 3ha (150 places) à 6 ha (300 places). Création d'une plate-forme stabilisée de 5 000m². Installation de bornes de supplémentaires pour les raccordements en eau et électricité.

Mayenne communauté : aire d'accueil : réfection des blocs sanitaires.

Communauté de communes des Coëvrons : l'aire de grand passage n'a pas fait l'objet de mise aux normes car peu fréquentée (voir tableau ci-dessous).

Communauté de communes de l'Ernée : goudronnage, peintures intérieures et extérieures, équipement électrique, installation d'un bungalow pour l'agent.

Communauté de communes du Pays de Château-Gontier : entre 2016 et 2021, la collectivité n'a réalisé aucun investissement majeur sur les aires d'accueil, en dehors de travaux de nettoyage et d'entretien durant la période estivale. Des travaux plus importants sont envisagés en 2022 : la réfection de la peinture des blocs sanitaires et du local d'accueil, le remplacement des éviers inox dans les blocs sanitaires et la création de bordures bétons sur chaque emplacement.

Communauté de communes du Pays de Craon : pas d'élément.

c) modalités de gestion des aires

La gestion des aires est réalisée en régie pour la plupart des collectivités. Seules les aires de la Communauté de communes de Craon sont gérées par un prestataire ;

Les collectivités expriment pour la plupart la volonté de développer un travail entre elles et entre leurs gestionnaires. La création d'une fonction d'animateur de réseau des gestionnaires a été soulevée à plusieurs reprises.

Les collectivités ont été alertées sur la nécessité de mettre en cohérence les règlements intérieurs avec les modèles nationaux. Plusieurs collectivités n'ont pas fait le retour des documents actualisés.

d) nombre de places et fréquentation des aires

Un état des lieux est fait ci-après :

Synthèse aires d'accueil par EPCI 2016-2021 : fréquentation									
EPCI	Aire	Nbre de places	Surface m ²	Taux d'occupation %					
				2015	2016	2017	2018	2019	2020
Laval Agglomération	Laval La Gaufrrie	50		21	28	19	17	15	22
	St Berthevin L'Eglanière	22		73	66	28	66	24	37
	Changé Le Pré de Guette	18		61	55	59	72	81	79
Pays de Château-Gontier	Château-Gontier	24 (8 emplacements)		56	58	59	85	82	87
Pays de Craon	Craon	16		24	17	25	25	60	55
Communauté de communes des Coëvrons	Evron	20		80	63	63	82	60	56
Mayenne Communauté	Mayenne	52 (26 emplacements)		55	64	68	78	86	75
Communauté de communes de l'Ernée	Ernée	20				27	10	29	19
Communauté de communes du Mont des Avaloirs	Pas d'aire								
Communauté de communes du Bocage Mayennais	Gorron								
Communauté de communes de Meslay-Grez	Pas d'aire								
Nombre de places total		222							
Moyenne annuelle en %				52,86	46,14	43,50	54,38	54,63	53,75

Synthèse aires de grands passage 2016-2021			
EPCI	Aire	Nre de places	Surface m ²
Laval Agglomération Les Faluères	Laval grand passage	300	60000
Pays de Château-Gontier	Château-Gontier (Azé) grand passage	50	8 000
Pays de Craon	Craon grand passage	120	24 027
Communauté de communes des Coëvrons	Evron grand passage	50	10 991

A noter que les valeurs sont annualisées, elles ne reflètent donc pas les périodes de forte fréquentation hivernale notamment à Mayenne, Château-Gontier et Craon.

I.2 Points à approfondir

Il est proposé :

- de procéder à la réalisation d'outils méthodologiques simples destinés à conseiller les élus et les gestionnaires lorsqu'ils sont confrontés à une occupation illicite de terrain,
- de réfléchir à la mise en place d'un animateur/référent pour accompagner le réseau des gestionnaires et les collectivités,
- d'examiner la possibilité d'intégration au schéma de l'aire d'évènements familiaux située près de l'aire d'accueil de la Gaufrrie (aire de moyen passage),
- d'étudier la mise en place d'aires de petit passage sur d'autres communes que celles où se trouvent déjà des aires ou sur les communes où une tension hivernale est constatée (projet de 2009 secteur Meslay-Grez et de 2020 dans le Nord Est du département),
- de créer une instance de suivi inter-services, à l'instar d'autres départements, afin d'apaiser les tensions constatées sur l'aire de la Gaufrrie,
- d'acter la fermeture de l'aire de Gorrion au schéma et examiner la faible fréquentation de celle d'Evron.

II. L'habitat

II.1 Bilan du schéma 2016-2021

Le schéma 2016-2021 a fixé un objectif de développement d'un habitat adapté pour ceux qui ne voyagent plus ou qui voyagent mais de manière limitée.

Des familles se sont installées partout en Mayenne sur des parcelles privées, dans un habitat qui n'est pas spécifique même s'il est adapté à leurs besoins. Leur recensement n'est pas effectué.

En revanche, plusieurs habitats spécifiques sont dénombrés :

- 2 terrains familiaux locatifs à Ernée : même occupants depuis 10 ans,
- 4 logements adaptés à Ernée : occupation pérenne,
- 8 logements adaptés à Mayenne, dont 2 pour lesquels les occupants sont devenus propriétaires

Au cours des échanges avec les collectivités et l'AMAV, il est apparu que la volonté de sédentarisation des voyageurs est souvent exprimée. Cependant, il semble difficile d'identifier précisément tant l'existant que les besoins.

II.2 Points à approfondir

Il est proposé :

- de recenser les besoins de sédentarisation et d'habitat des gens du voyage et de faciliter l'accès à un habitat adapté. Action identifiée et suivie également dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement 2022-2027 dans le cadre de l'orientation n°2 pour « Ne laisser personne de côté » ;

- de recenser les projets d'offres des EPCI en termes de terrains familiaux locatifs, d'inscription d'espaces dédiés aux terrains privés dans les documents d'urbanisme et de construction de logement adaptés. Laval Agglomération va étudier précisément la réalisation de terrains familiaux locatifs ou de logements adaptés en lien avec les actions du 4^{ème} PLH, sur sa 2^{ème} partie à savoir 2022/2024.

A noter que sur Evron : le projet de logement adapté n'a pas abouti donc et n'a donc pas été inscrit au PLU.

III. Le volet social

III.1 La scolarisation et l'accompagnement scolaire des enfants du voyage

III.1.1 Bilan du schéma 2016-2021

1^{er} objectif : garantir l'enseignement primaire obligatoire pour tous les enfants du voyage, avec l'appui de l'ensemble des partenaires locaux.

Le caractère obligatoire de la scolarisation est aujourd'hui conscientisé par l'ensemble des acteurs. L'enseignement adapté type ULIS est mieux connu des familles qui montrent moins de réticence vers ce dispositif.

Depuis 2013, on observe plus de scolarisation au primaire. Désormais l'obligation scolaire débute à 3 ans.

2^{ème} objectif : promouvoir, dès l'école maternelle, l'acquisition continue, régulière et pérenne des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de culture générale et d'éducation, permettant une meilleure insertion dans la vie sociale et professionnelle.

L'utilisation du livret scolaire a constitué un levier pour un meilleur suivi et une meilleure fréquentation de l'école, dès la maternelle. La relation école/familles, primordiale, souligne l'attention spécifique à accorder au moment de l'accueil pour dépasser certaines représentations. Le degré de satisfaction exprimé par les parents d'enfants du voyage est élevé : il est le meilleur vecteur pour promouvoir l'école.

3^{ème} objectif : accroître la fréquentation et l'assiduité scolaire au collège.

Des progrès significatifs ont été constatés dans le département depuis cinq ans avec aujourd'hui une trentaine de jeunes scolarisés en collège (ce nombre pour mémoire étant inférieur à 10 de 2010 à 2014). En 2019-2020, 61 jeunes du voyage suivaient une scolarité par le CNED réglementé pour raison de grande itinérance. Ils sont 62 pour l'année scolaire 2020-2021.

1/3 des élèves de 12 à 16 ans se rendent au collège et 2/3 suivent les cours dispensés par le CNED.

L'enseignement adapté type SEGPA est mieux connu des familles qui montrent moins de réticence vers ce dispositif. 6 élèves reçus au CFG pour 8 inscrits en candidats libres (inscription via l'AMAV).

L'AMAV participe à la commission du CNED relative à l'inscription des itinérants. Mais le soutien se déroule dans les établissements : ils n'y vont pas. Le calendrier des inscriptions de juin n'est pas compatible avec le mode de vie des voyageurs qui sont souvent partis en juin. Cela décale le début des cours de la rentrée.

4^{ème} objectif : améliorer la réussite scolaire.

Les enjeux de fréquentation et d'assiduité scolaires ne doivent pas masquer l'enjeu de réussite scolaire pour tous. Les indicateurs qui s'y réfèrent concernent l'ensemble des élèves : ils ne permettent pas d'évaluer une évolution dans le domaine de l'acquisition des fondamentaux d'une frange particulière de la population scolaire.

5^{ème} objectif : mieux faire connaître aux jeunes du voyage les formations existantes et les relais d'information et valoriser les compétences qu'ils ont acquises dans le cadre scolaire ou en dehors du cadre scolaire.

En partenariat avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et la caisse d'allocations familiales (CAF), l'association AMAV s'est employée à faire connaître :

- sur le temps scolaire, des dispositifs d'aide (activités pédagogiques complémentaires, stages de remise à niveau au CM1/CM2 pendant les vacances de printemps et d'été, accompagnement personnalisé au collège) ;
- hors temps scolaire, les activités proposées dans le cadre des PEDT (projets éducatifs territoriaux) depuis la rentrée 2013 dans le département ;

- les dispositifs liés à la parentalité (en particulier REAAP53 : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ; CLAS : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité), mise en place en Mayenne dans le cadre du « schéma départemental des services aux familles ».

Exemples : dispositif « école ouverte » (3h de classe, repas, activité sportive/culturelle) et « école buissonnière » : 30 jeunes de Saint-Nicolas à Torcé-Viviers en 2021.

Limite : dispositifs parfois peu adaptés aux familles majoritairement en itinérance en juin.

III.1.2 Points à approfondir :

- la scolarisation des enfants qui ne sont pas sur les aires d'accueil,
- le recours aux dispositifs d'aide aux élèves hors temps scolaire,
- la poursuite de scolarité au collège, en particulier chez les filles,
- la poursuite d'études,
- le respect de l'obligation d'instruction scolaire dès l'âge de trois ans,
- le respect de l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 an.

Les cinq objectifs déjà identifiés pourraient être adaptés mais reconduits. Un nouvel objectif pourrait être dédié à l'obligation scolaire de 16-18 ans.

III.2 L'insertion économique et socio-professionnelle

III.2.1 Bilan du schéma 2016-2021

1^{er} objectif : *lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.*

a) L'illettrisme :

De nombreux voyageurs suivent une scolarité par correspondance dès l'âge de 12 ans par le biais du CNED. Les compétences linguistiques écrites sont très souvent lacunaires et peuvent constituer un frein à l'insertion professionnelle ainsi qu'aux démarches administratives qui y sont liées (compte Pôle emploi, compte Ameli, démarches bancaires, fiscales et à l'état civil...).

L'AMAV propose des ateliers animés par un bénévole (enseignant retraité) au sein des locaux de l'association.

L'activité se heurte à des difficultés de mobilisation des voyageurs. Il est également ardu de conserver les bénévoles en raison d'une activité irrégulière dans l'année en fonction des voyages.

De même, la concentration des ateliers à Saint-Berthevin rend plus difficile la mobilisation des voyageurs installés au nord ou au sud du département.

En 2020-2021, quelques ateliers en visio ont été expérimentés, sans rencontrer un franc succès.

De même, quelques séances ont été proposées à domicile mais cela peut générer un sentiment d'isolement des bénévoles qui seraient « coupés » des locaux de l'association.

L'AMAV a pu, en lien avec l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de solidarité Active (RSA), réaliser des bilans individuels pour mieux évaluer les acquis des voyageurs.

L'AMAV et les représentants du Service public de l'emploi s'accordent pour indiquer que travailler les compétences linguistiques et la fluence ne constituent pas la demande première des voyageurs.

Il n'est donc pas aisé de mobiliser le public aux divers ateliers proposés.

Pour beaucoup de voyageurs, l'objectif est l'accès direct à l'emploi, notamment indépendant.

b) L'illectronisme et la fracture numérique :

La Mission locale rencontre des jeunes voyageurs âgés de 16 ans. Ceux-ci disposent d'un smartphone mais ne maîtrisent pas nécessairement les compétences numériques (bureautique, courriel...).

Les agences Pôle emploi disposent d'espaces numériques en libre accès. Les demandeurs d'emploi peuvent obtenir l'aide de médiateurs (service civique). Des rendez-vous individualisés sont également possibles pour être accompagné dans les démarches. La dématérialisation étant très avancée (compte en ligne, logique de « zéro papier »), l'accès au numérique est un enjeu important dans les démarches Pôle emploi.

2^{ème} objectif : *information, orientation, formation et insertion des jeunes.*

L'AMAV identifie 94 jeunes âgés de 16 à 18 ans parmi les voyageurs mayennais. En effet, de nombreux jeunes sont scolarisés au CNED dès l'âge de 12 ans.

Il convient de rappeler que l'AMAV propose un accompagnement aux jeunes scolarisés au CNED à raison d'une journée par semaine à Laval et d'une demi-journée par semaine pour le Sud et le Nord du département. Il est parfois difficile de mobiliser les jeunes de 12-16 ans autour de leur scolarité.

Le CNED ne propose pas de préparation spécifique au Certificat de formation générale (CFG). L'AMAV incite donc les jeunes voyageurs à s'y inscrire. En 2021, huit jeunes se sont présentés à l'examen et six d'entre eux ont été reçus.

Enfin, les jeunes voyageurs scolarisés au CNED n'ont pas de possibilité de réaliser de stage de découverte en entreprise à l'instar de celui dont bénéficient les collégiens en classe de troisième. Cette difficulté est liée au fait que le CNED ne peut délivrer de convention de stages. La DSDEN a été alertée de ce blocage.

La problématique de « l'invisibilité » des jeunes est donc réelle. Une partie d'entre eux décroche donc du système scolaire dès 16 ans.

La Mission locale voit arriver certains jeunes de 16 ans qui demandent à bénéficier du dispositif « Garantie jeune », phase la plus intensive du PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie).

Or, la majorité des jeunes voyageurs rencontrés sont peu favorables à l'apprentissage qui nécessite de se sédentariser durant deux ans. De même, un retour en milieu scolaire est très mal appréhendé.

Il n'est également pas aisé de bâtir un projet professionnel, notamment auprès des jeunes filles qui désirent principalement bénéficier d'un accompagnement social.

La « Garantie jeunes » ne peut pas constituer la réponse adéquate pour tous les jeunes voyageurs accueillis par la Mission locale, notamment les mineurs pour lesquels les opportunités professionnelles restent très restreintes en dehors de l'alternance.

Le dispositif prépa-apprentissage se heurte à de fortes réticences car il nécessite de fréquenter un établissement scolaire ou un CFA. La Mission de lutte contre le décrochage scolaire se heurte au même blocage.

Enfin, les jeunes voyageurs informent peu la Mission locale de leur projet de création d'entreprise. Celle-ci ne peut donc pas leur proposer son offre de services en la matière.

La question de la formation demeure un enjeu fort. Pour les voyageurs, il est difficilement concevable de s'engager dans un parcours long.

En 2021, l'AMAV a réussi à mettre en place, par le biais des formations VISA du Conseil régional, un parcours court (trois mois) autour d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) peintre-façadier.

Un groupe de 7 stagiaires a été constitué et a suivi tout le parcours de la formation malgré de nombreux aléas.

3^{ème} objectif : l'emploi salarié.

Parmi les familles accompagnées, l'AMAV a recensé une vingtaine d'emplois salariés par an.

Le salariat ne constitue pas la priorité des voyageurs qui le perçoivent comme un carcan incompatible avec leur mode de vie nomade.

Souvent, le choix d'un emploi salarié est réalisé lorsque l'activité indépendante ne suffit pas ou plus pour subvenir aux besoins de la famille.

En matière d'emploi salarié, le recours au travail temporaire et à l'emploi saisonnier reste une pratique plus fréquente car il offre une souplesse.

De même, les voyageurs qui souhaitent accéder à la propriété d'un logement y ont généralement recours. Par ailleurs, il convient de noter qu'un nombre croissant de femmes semble prendre conscience qu'un emploi salarié constitue une opportunité pour sortir de la sphère domestique et pour procurer des revenus.

En général, les voyageurs salariés sont bien intégrés dans les entreprises.

4^{ème} objectif : création d'activité.

Le travail indépendant demeure pour beaucoup de voyageurs, l'orientation professionnelle privilégiée, y compris chez les jeunes.

Dans le cadre de sa convention avec le Conseil départemental, l'AMAV met en œuvre l'accompagnement socio-professionnel des BRSA voyageurs. A ce titre, elle anime des ateliers dédiés aux travailleurs indépendants et notamment :

- « Mon entreprise en un clic » : un atelier par mois dédié à la création de comptes en ligne pour les auto-entrepreneurs et travailleurs indépendants ;
- « My Google business » : mis en place depuis fin 2020, cette formation permet aux travailleurs indépendants de développer leur communication.

Pour les travailleurs indépendants, des formations pourraient être développées afin de travailler les bonnes postures et les gestes professionnels en lien avec le respect des règles de sécurité et la prévention de la santé.

III.2.2 Points à approfondir

Le premier objectif pourrait être adapté mais reconduit.

2^{ème} objectif : information, orientation, formation et insertion des jeunes :

- poursuivre le partenariat et développer les actions co-animées AMAV-Mission locale,
- favoriser l'orientation des jeunes vers ces ateliers en réponse à des contreparties formulées par les jeunes ou en lien avec l'obligation de formation des 16-18 ans,

- travailler avec l'Education Nationale à la formalisation de conventions de stages pour les élèves de 3^{ème} en cours du CNED.

3^{ème} objectif : l'emploi salarié :

- poursuivre l'action de la CIP de l'AMAV : 30 accompagnements en 2021 et 17 ont signé un contrat de travail.

4^{ème} objectif : création d'activité :

- développer les formations et les ateliers : Mon entreprise en un clic, My google business,
- développer des formations qualifiantes en veillant à adapter leur contenu et leur durée aux publics des voyageurs,
- aborder la question de la sécurité et de la santé au travail,
- développer le partenariat avec BGE sur l'accompagnement à la création d'entreprise pour le public en insertion.

III.3 L'accès à la santé

III.3.1 Bilan du schéma 2016-2021

1^{er} objectif : garantir l'accès aux droits en terme de santé

Les principaux constats sont les suivants :

- Il existe des liens avec le médiateur de la CPAM pour débloquer certaines situations complexes.
- Mieux communiquer avec les services hospitaliers et les services des urgences car le rapport à la maladie et les liens familiaux très forts au sein la communauté des gens du voyage viennent parfois heurter l'organisation des professionnels de la santé.
- Les contrats locaux de santé ne prennent pas en compte les gens du voyage sur les aires d'accueil dans les territoires.
- Faute de professionnels de santé, une seule consultation mensuelle PMI est proposée aux voyageurs sur Laval agglomération. Celle-ci est co-animée avec la référente santé AMAV et des professionnels de santé PMI à l'antenne solidarité de Saint-Berthevin.
- Difficulté pour dépister les difficultés des enfants en écoles maternelles s'ils ne sont pas présents le jour des dépistages.

2^{ème} objectif : promouvoir la vaccination et le dépistage bucco-dentaire, auditif, visuel et dépistage des cancers

Les principaux constats sont les suivants :

- Mise en place en interne de cafés-parents pour évoquer des thématiques liées à la santé : possibilité d'organiser des interventions ponctuelles sur la santé environnementale, sur le bien manger avec le programme « malin »,... .
- Intervention de l'infirmière de l'équipe sanitaire mobile sur tout le Département dans le cadre de la lutte contre le Covid.
- Intervention du CFPD (centre fédératif de prévention et de dépistage) sur tout le Département pour promouvoir la vaccination et faire les rappels. A noter certaines négligences des parents liées aux rappels.

3^{ème} objectif : promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique

Les principaux constats sont les suivants :

- Le mode de vie des gens du voyage (itinérance, conditions d'habitat, métiers physiques avec manipulation de produits toxiques, maladies plus fréquentes liées à la consanguinité, au diabète et à l'arthrose, réticences aux actions de dépistage...) explique le fait que l'espérance de vie des gens du voyage est de 10 à 15 ans inférieure à celle des sédentaires.
- En 2020, une action intitulée « Manger bouger c'est bon pour la santé » a été conduite.
- Constat d'une sédentarité de plus en plus importante chez les gens du voyage.
- Importance des ateliers sur la nutrition et sur la thématique de la pratique d'une activité physique.

4^{ème} objectif : promouvoir la réduction des risques liés aux conduites addictives et à l'hygiène de vie.

Les principaux constats sont les suivants :

- Fortes consommations d'alcool et de médicaments chez certaines personnes issues des gens du voyage avec des idées suicidaires. Peu de consommation de drogue.
- Les familles sont très souvent dans le déni.
- Les liens avec le CSAPA restent très ponctuels.

5^{ème} objectif : promouvoir les compétences psychosociales (personnelles et relationnelles) pour les enfants en lien avec les parents

Les principaux constats sont les suivants :

- Des parents démunis et en demande d'aide face à des enfants « rois » notamment face aux nouvelles technologies (gestion des écrans, des réseaux sociaux,...) qui se disent « à bout » face aux collègues, pleurs, à la difficulté de ne pas savoir poser un cadre (alimentation, sommeil, hygiène de vie,...).

- Organisation de nombreux café/parents qui mobilisent les parents et les enfants autour de jeux de société,...
- Recours à un casque de réalité virtuelle développé par une art-thérapeute d'Ernée .

6^{ème} objectif : *concevoir les conditions favorables à la promotion de la santé*

Les principaux constats sont les suivants :

- Détresse des parents face aux crises des adolescents : cette problématique n'existait pas chez les générations précédentes.
- Mise en place d'ateliers associant les parents et les enfants sur des ateliers bien être : massage,...

III.3.2 Points à approfondir :

1^{er} objectif : *garantir l'accès aux droits en terme de santé :*

- favoriser les démarches « aller vers » et accompagner les professionnels de santé (équipe PMI, équipe mobile sanitaire, équipe mobile psychiatrie précarité,...),
- former aux gestes des premiers secours et sensibiliser aux bonnes pratiques,

3^{ème} objectif : *promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique :*

- développer des actions en lien avec ARS, AMAV, CD 53 et DDJEPS,

5^{ème} objectif : *promouvoir les compétences psychosociales (personnelles et relationnelles) pour les enfants en lien avec les parents :*

- mettre en place des actions de soutien à la parentalité autour de l'éducation et via des animations.

En parallèle, il est envisagé de créer du lien entre les acteurs sur les territoires pour une meilleure prise en charge de la santé des gens du voyage au moyen :

- d'un partenariat et articulation en lien avec l'élaboration des contrats locaux de santé,
- du développement de liens avec les services de la Direction de la Protection de l'Enfance sur la thématique des violences intrafamiliales,
- d'un partenariat avec la CARSAT pour prévenir le vieillissement précoce et accompagner,
- de la sensibilisation des familles du voyage et des professionnels de la santé sur les organisations et les particularités (co-construction d'une plaquette).

Les six objectifs pourraient être complétés mais reconduits.

III.4 Autres thématiques d'insertion sociale : accès aux droits, aux loisirs

III.4.1 Bilan du schéma 2016-2021

1^{er} objectif : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Les principaux constats sont les suivants.

- La CAF a pu rappeler sa volonté de développer l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires.
- La solution de garde d'enfant via les assistantes maternelles présente l'inconvénient d'un coût plus élevé que les modes de garde collectifs pour les familles avec un faible revenu.
- Un besoin nouveau a été identifié dans les familles des gens du voyage : souhait de disposer de lieux d'accueil temporaires pour les « tout-petits » afin de permettre aux parents de souffler.
- Il existe des offres de garde temporaire peu développées en Mayenne et qui restent liées à la décision des gestionnaires des Maisons d'assistantes maternelles ou des Assistantes maternelles.
- Les offres disponibles d'accueil des jeunes enfants sont consultables sur la carte interactive monenfant.fr qui est en cours de mise à jour suite à la réforme petite enfance. Le site <https://monenfant.fr/> est le site de référence national de mise en relation de l'offre d'accueil des jeunes enfants et de la demande des familles.
- L'AMAV a mis en place des conventions avec plusieurs ALSH (accueils de loisir sans hébergement) pour intégration d'enfants du voyage avec un animateur « AMAV » mis à disposition en renfort de l'équipe de l'ALSH.

2^{ème} objectif : soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Les principaux constats sont les suivants .

- Thématique très portée par l'AMAV notamment par l'accompagnement des familles et par l'organisation de cafés parents.
- Soutien financier de quelques familles pour des départs en vacances ou pour les loisirs partagés en famille.
- Accompagnement fort et porté par l'AMAV sur la scolarité des enfants en lien avec l'action de bénévoles ; cet accompagnement est également soutenu par des financements de la CAF au titre des programmes CLAS primaire (contrat local d'accompagnement scolaire) et collèges itinérants.
- Problématique des violences intrafamiliales pointée par l'AMAV qui a peu de levier pour travailler cette thématique.

3^{ème} objectif : accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie

Les principaux constats sont les suivants.

- L'AMAV est habilitée pour solliciter des aides FSL.
- Les conditions de vie sur les aires d'accueil sont difficiles : goudron, espace sale, difficultés récurrentes avec certaines familles....

4^{ème} objectif : créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Les principaux constats sont les suivants.

- L'accès aux droits pour les gens du voyage est plus compliqué en raison de la dématérialisation des démarches.
- Les sommes retenues par la CAF sur les prestations pour le remboursement des indus mettent les familles en difficulté.
- Difficultés pour les professionnels de l'AMAV à disposer de contacts privilégiés avec les techniciens de la CAF (délai de réponse CDAP long).

5^{ème} objectif : Mise en place d'un projet social par aire d'accueil

Les principaux constats sont les suivants.

-2 projets sociaux porté par l'AMAV sont agréés par la Caf de la Mayenne à l'échelle du département de la Mayenne (un Agglo Laval et l'autre sur le reste du département). Les agréments sont en cours pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024.

- Les missions de l'AMAV répondent en partie aux missions d'un projet social mais ces projets sociaux n'existent pas au niveau des aires d'accueil (la mobilisation des interlocuteurs semble difficile).
- Des comités de résidents existent sur deux territoires seulement des aires d'accueil : Laval agglomération et Evron.
- Difficulté pointée sur le secteur de Château-Gontier sur Mayenne (manque de places sur l'aire d'accueil).

III.4.2 Points à approfondir

1^{er} objectif : *aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :*

- les liens entre l'AMAV, la CAF et le relais petite enfance ;
- développer les conventions ALSH ;
- faire connaître les offres de loisirs et les proposer aux jeunes voyageurs de 12 à 17 ans et identifier les besoins non satisfaits.

3^{ème} objectif : *accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie :*

- vérifier l'existence d'autres aides financières (Cnaf, Caf ou autres) pour améliorer le cadre de vie sur les aires d'accueil,
- accompagner les demandes d'habitat diversifié.

4^{ème} objectif : *créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles : lutter contre l'illectronisme :*

- Renforcer les liens avec les Espaces France Services dans les communes ayant une aire d'accueil ;
- Poursuivre les permanences numériques de l'AMAV le lundi matin,
- faire connaître l'accessibilité aux services de la CAF et prévoir un relais Caf pour les situations d'urgence via un interlocuteur identifié.

5^{ème} objectif : *Mise en place d'un projet social par aire d'accueil :*

Travailler avec les acteurs locaux pour définir son contenu, son articulation avec les actions de l'AMAV et son financement.